



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 327-19 IMPOSANT UN TARIF POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 18 septembre 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 327-19 imposant un tarif pour le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord sis au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme, ou au bureau de chacune des municipalités faisant partie de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27^e jour de septembre 2019.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier